

Québec, le 21 mai 2014

Monsieur Pierre-Philippe Dupont
Directeur du développement durable
Royal Nickel Corporation
42, avenue Trudel
Amos (Québec) J9T 4N1

**Objet : Projet d'exploitation du gisement de nickel Dumont à Launay par Royal
Nickel Corporation
Questions complémentaires du 21 mai 2014 (n^{os} 1 à 3)**

Monsieur,

À la suite de la première partie de l'audience publique concernant le projet mentionné, la commission d'enquête et d'examen chargée du dossier désire obtenir des renseignements complémentaires.

Veillez trouver, annexées à la présente, des questions de citoyens adressées à la commission qui souhaite recevoir les réponses **d'ici le 23 mai 2014** pour la bonne marche de ses travaux. Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Renée Poliquin
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission

p.j.

Annexe de questions

Questions de citoyens

1. Royal Nickel Corporation n'a pas encore choisi le scénario de transport du concentré provenant de la mine projetée. Si la totalité de celui-ci était transporté par camions jusqu'à Sudbury via les routes 111 et 390 :
 - Selon l'hypothèse que tout le concentré soit transporté par camion, combien de camions par jour pourraient passer et arrêter en avant de l'école primaire de Taschereau, située en face du carrefour des deux routes, pour aller vers Sudbury?
 - Toujours selon cette hypothèse, combien de camions revenant de Sudbury passeraient ou arrêteraient en avant de l'école?

2. L'étude d'impact environnemental ne traite que du bassin versant sud (St-Laurent) malgré la proximité du bassin versant nord (Arctique).
 - Ne serait-il pas opportun de faire une étude environnementale sur ce bassin versant?
 - Si un déversement du parc à résidus miniers avait lieu, est-il possible qu'il s'écoule vers le nord, étant donné la hauteur des eaux du parc à résidus?

3. Le promoteur a signifié lors des audiences publiques qu'il accompagnerait les communautés lors de la phase de transition de la fermeture de la mine, mais aucun fonds de financement des infrastructures municipales ou d'aide aux organismes communautaires n'est inscrit dans son projet.
 - Que propose-t-il concrètement?
 - Quelle forme prendrait cet accompagnement?
 - Peut-il envisager un fonds de développement ou de diversification pour les communautés touchées afin qu'elles puissent se sortir du cycle mono-industriel qui perdure? Sinon, pour quelles raisons?